

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ILE D'YEU

Séance du : 27 Janvier 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/01/20

<p>Date Convocation 20/01/2026</p> <p>Date Affichage 20/01/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>16</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>04</td></tr><tr><td>- absents</td><td>07</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	16	- procurations	04	- absents	07	<p>Le 27 Janvier Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Ile d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 16 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 4 : Judith LE RALLE, Didier MARTIN, Sophie FERRY, Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Laurent CHAUVET, Manuella AUGEREAU, Valérie AURIAUX et Patrice BERNARD.</p> <p>ABSENTS 7 : Michel BRUNEAU, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Dany HERBRETEAU.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	16								
- procurations	04								
- absents	07								

VENTE D'UN IMMEUBLE COMMUNAL, CHEMIN DES PETITS VERGERS – PARCELLE 113 CI 144 – MME ET M. RENAUD

Rapporteur : Isabelle CADOU

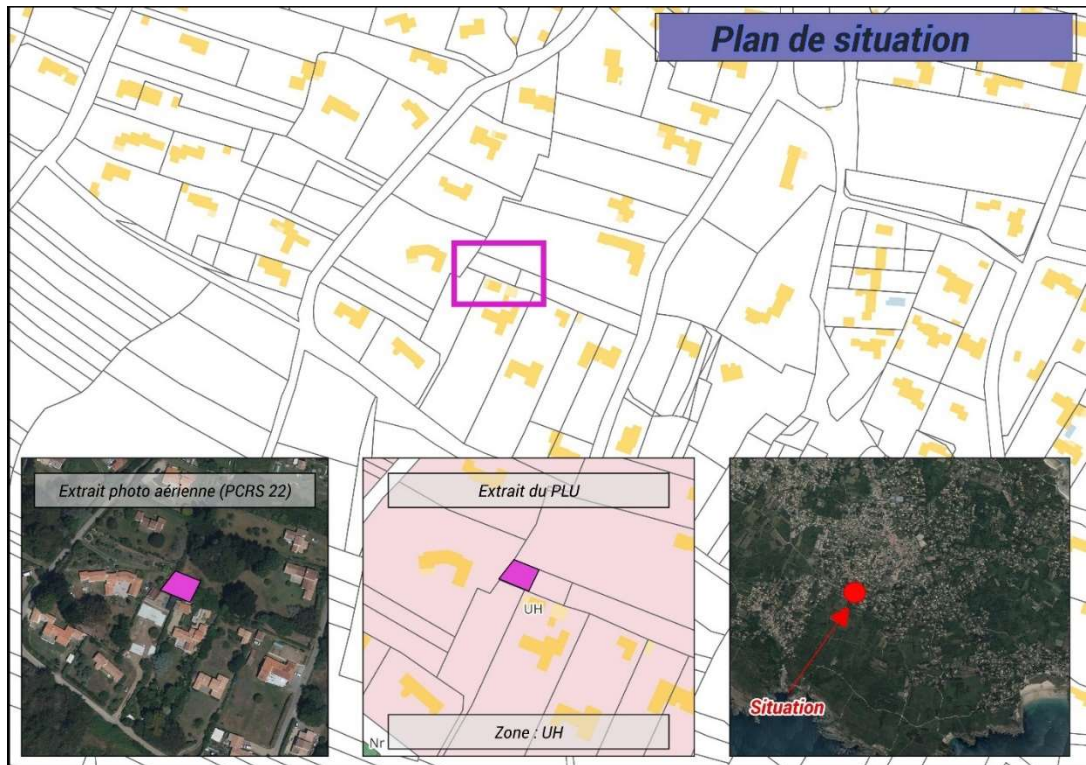
L'immeuble, terrain nu situé *Chemin des PETITS VERGERS*, d'une surface de 122m² cadastrée 113 Ci 144, est proposé à la vente à M. Nicolas RENAULT (en qualité d'usufruitier) et Mme Corentine RENAULT (en qualité de nu-proprétaire) au prix de 21.350,00€ (175€/m²).

La parcelle Ci 144 est née de la division de la parcelle Ci 45 devenue propriété de la Commune après une procédure de biens sans maître finalisée en mars 2022.

Les Cts RENAULT (propriétaires de la parcelle Ci 85 jouxtant le bien) ont demandé d'acquérir une partie de cette parcelle.

Cette parcelle figure en zone UH au Plan Local d'Urbanisme.

Ce terrain, n'a pas d'usage public et n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal (parcelle enclavée).



Plan de situation



Extrait du document d'arpentage

La vente est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- *Pour que la cession soit pleine et entière, la réitération par acte authentique devra intervenir dans un délai qui ne pourra pas excéder 11 mois à partir de la présente délibération, soit avant le 27 décembre 2026. Si la cession par acte authentique n'est pas réalisée à cette date, les parties seront libérées de leurs engagements réciproques.*

CONSIDÉRANT l'accord sur les modalités de cession/acquisition du bien au prix de 21.350,00€ acceptées par les deux parties ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Foncier du 26 septembre 2023 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment l'articles L.2241-1 ;

VU le Code Général de Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L1212-1 ;

VU l'avis du service des Domaines référencé 2025-85113-76652 en date du 21 octobre 2025 ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (20 POUR) :

- ◆ **DECIDE DE CEDER** l'immeuble cadastré 113 Ci 144 - 122m² à M. Nicolas RENAULT (en qualité d'usufruitier) et Mme Corentine RENAULT (en qualité de nu-proprétaire) (ou toute société pouvant se substituer) au prix de 21.350,00€ (175€/m²). *Les frais inhérents à l'acte, seront pris en charge par l'acquéreur ;*
- ◆ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.
- ◆ **DIT QUE SERA INSCRITE** la recette de cette cession aux chapitres et articles prévus à cet effet [*Budget Général 2026*].

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU